



**Arrêté collectif portant admission à la certification complémentaire des personnels
enseignants du premier et du second degrés en Arts option Théâtre
Session 2026**

**Le Recteur de région académique La Réunion,
Recteur de l'académie de La Réunion**

Vu le code de l'éducation,
Vu l'arrêté du 23/12/2003 modifié relatif aux conditions d'attribution aux personnels enseignants des
premier et second degrés relevant du ministre chargé de l'éducation d'une certification
complémentaire dans certains secteurs disciplinaires,
Vu la note de service n° 2019-104 du 16/07/2019 relative aux modalités et délivrance d'une certification
complémentaire dans certains secteurs disciplinaires,
Vu la liste des admis(es) établie après délibération par le jury, en date du 10/04/2026

Arrête :

Article 1 : Il est délivré, à l'enseignante titulaire du 2nd degré dont le nom suit, une certification
complémentaire dans le secteur disciplinaire Arts option Théâtre :

Nom	Prénom(s)	Date de nais- sance	Corps	Discipline
SANOULAH	Coulsoum	28/04/1968	PROFESSEURE CERTIFIÉE	Lettres modernes

Article 2 : Le secrétaire général de région académique La Réunion, secrétaire général de l'académie de
La Réunion, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fait l'objet d'une publication sur le site de
l'académie.

Fait à Saint-Denis, le 23 avril 2026

La Présidente du jury

Signé

Anne BOULANGER

IA-IPR de Lettres